

Les formes de partenariat financier à proposer

En appui de ce tableau, tu peux jeter un oeil à [ce flyer](#)*Formes possibles de partenariat/mécénat avec les magasins Biocoop*

	Options/Exemple	Fiscalité	Implication technique
Cartes de dons	cartes vendues lors d'actions ponctuelles (valeur à fixer avec le magasin : de 2 à 10€)	Pas de reçu fiscal pour le client	L'association TdL IdF émet les cartes de dons, et le coordinateur et le magasin se mettent d'accord sur un "code produit" pour la carte de don, qui sera validé à chaque passage en caisse.
Actions de mécénat d'entreprise (par le magasin)	Don ponctuel à TDL, par exemple 2000€ (ce qui est donné en général)	Défiscalisable à hauteur de 60% du don via l'IS (Impôts Société) dans les limites de 0,5% du CA HT	Pas besoin de convention de mécénat Reçu fiscal pour le magasin Pour bénéficier de la défiscalisation, le don doit être adressé à la Fondation Terre de Liens, en mentionnant le reversement à TdL IdF.
	Don régulier à TDL, par exemple chaque fin d'année, un % du chiffre d'affaires etc.	Défiscalisable à hauteur de 60% du don via l'IS (Impôts Société) dans les limites de 0,5% du CA HT	Convention de mécénat entre la Fondation et le magasin, mentionnant le reversement à l'association TdL IdF Reçu fiscal pour le magasin
Programmes de fidélité	Carte de fidélité du magasin, par exemple : 1€ versé à TdL tous les 500 €.	Défiscalisable à hauteur de 60% du don via l'IS (Impôts Société) dans les limites de 0,5% du CA HT	Convention de mécénat entre la Fondation et le magasin, mentionnant le reversement à TdL IdF Reçu fiscal pour le magasin Reversement tous les 3/6mois ou tous les ans
	Carte "Graines" : toutes les 250 graines récoltées sur la carte, Biocoop reverse 1 € à TdL. Fonctionne sur les logiciels de caisse DAI, Geskopro, Proginov et ECO-SI	Défiscalisable à hauteur de 60% du don via l'IS (Impôts Société) dans les limites de 0,5% du CA HT	Convention de mécénat entre la fondation et le magasin, mentionnant le reversement à l'association TdL IdF Reçu fiscal pour le magasin Reversement tous les 3/6/12 mois, selon convention.
Mandat de collecte (le magasin collecte pour le compte de la Fondation auprès de ses clients)	Carte de fidélité payante de 5/10€ (montant à définir par le magasin) reversés à TDL Le client fait don de sa remise fidélité à TDL	Défiscalisable pour le client à hauteur de 66% du don	Convention de mécénat entre la Fondation et le magasin, mentionnant le reversement à TdL IdF Le magasin doit informatiser son fichier client ayant une carte fidélité Si deux systèmes de cartes fidélité coexistent (classique et militante), gérer cela au passage en caisse Reçu fiscal pour le client <u>à condition que</u> le magasin adresse à la Fondation un fichier informatique des donateurs avec le montant de leur don